

Questions orales

A une réunion du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à laquelle assistait le ministre, le surintendant des assurances a dit ce qui suit:

A la lumière de ces événements, peut-être eût-il mieux valu que le permis ne soit jamais accordé.

Étant donné que deux catégories d'investisseurs n'ont pas été indemnisés, ceux qui avaient investi plus de \$20,000 dans l'Astra Trust et ceux qui avaient investi dans la Re-Mor en croyant qu'elle était associée à Astra, le ministre ne croit-il pas que le gouvernement fédéral devrait contribuer à indemniser ces personnes de leurs pertes?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je suis heureux que le député soulève à nouveau cette question. Je pense qu'il faut revenir encore aux premières discussions que nous avons eues à ce sujet et bien faire la distinction entre la responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis des corporations qui ont une charte fédérale et les responsabilités du gouvernement provincial.

Pour ce qui est de la compagnie Astra Trust, qui dépend réellement de la juridiction du gouvernement fédéral par l'organisme de compensation prévu, les gens qui y ont établi leurs dépôts ont été couverts jusqu'au maximum prévu par la loi, \$20,000. Pour ceux qui ont investi dans la Re-Mor, institution à charte provinciale sous la responsabilité de l'examen des mécanismes réglementaires provinciaux, c'est au gouvernement de l'Ontario d'assumer ses responsabilités et à compenser les gens qui ont perdu de l'argent dans cette institution.

[Traduction]

M. Rae: Madame le Président, j'ai peine à en croire mes oreilles. Re-Mor existait déjà depuis plus d'un an avant que le gouvernement fédéral n'apprenne son existence et les dirigeants de l'Astra Trust sont les mêmes que ceux de la Re-Mor. Et bon nombre de ceux qui ont investi dans la Re-Mor étaient convaincus qu'ils plaçaient leur argent dans une entreprise protégée par l'assurance fédérale. Par conséquent, il est absolument incroyable que le ministre abdique si allègrement ses responsabilités.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'OUVRIRE UNE ENQUÊTE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, puisque le surintendant des assurances a dit qu'on n'aurait jamais dû délivrer de permis à l'Astra Trust et que certains faits relatifs à la demande de permis ainsi qu'aux activités de la société et de ses filiales soulèvent bien des questions, le ministre ne croit-il pas que le gouvernement fédéral a l'obligation d'enquêter sur les circonstances qui ont amené la délivrance du permis? Et sans parler des accusations de conduite criminelle et de fraude dont les tribunaux seront saisis, ne croit-il pas que le gouvernement fédéral a l'obligation morale de faire la lumière sur toute cette affaire pour éviter que cela ne se produise à nouveau?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je pense que tous ont remarqué que le député a souvent tendance à tirer des conclusions à partir de prémisses qui n'atteignent pas l'étendue de la conclusion. Lorsqu'il vient à la conclusion que le surintendant aux assurances a indiqué devant le comité que la licence n'aurait jamais dû être accordée, il fausse totalement les propos du surintendant aux assurances, et je l'invite, premièrement, à apprendre à lire et, deuxièmement, à lire la déclaration du surintendant. Pour ce qui est de la nécessité d'une enquête, ma position est toujours la même, la réponse est non.

* * *

[Traduction]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LES EFFETS DE LA MARIJUANA SUR LA SANTÉ

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu que les députés et les journaux sont de plus en plus nombreux à préconiser que l'on modifie la loi, vraisemblablement pour la rendre moins sévère, à l'endroit des personnes trouvées coupables de possession de marijuana, le ministre interviendra-t-elle avec autant de vigueur par tous les moyens dont elle dispose pour renseigner la population du pays et la mettre en garde contre les effets néfastes que cette drogue peut avoir sur la santé à court et à long terme, et pouvons-nous espérer que l'on tienne compte des graves effets de cette drogue sur la santé lors de la mise en application de toute modification qu'on proposerait d'apporter?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, nous établissons un programme d'information et d'éducation sur les dangers de la marijuana, comme nous le faisons, par exemple, au sujet de la cigarette et de l'abus d'alcool. Je peux assurer l'honorable député que toute décision sera prise à l'égard du besoin peut-être de supprimer certaines injustices juridiques, mais du besoin aussi de ne pas induire les gens à contracter une habitude nocive à certains moments de leur vie.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE PRIX PAYÉ POUR LES BONS DU TRÉSOR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances) et porte sur le prix que le Canada a dû payer les billets du Trésor, vu que lorsque le gouvernement américain a fait les mêmes offres d'emprunt jeudi dernier, il a pu contracter ses emprunts de 90 jours à 14.9 p. 100 et ceux de 180 jours à un peu plus de 14 p. 100.